

**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 22 JANVIER 2018  
A 19 heures**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux janvier à 19 h 00**

**Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de vingt-et-un sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 12/01/2018**

**Conseillers en exercice : 29 – présents : 21 – votants : 27**

**PRESENTS :** Mme MARTY Elisabeth – M. LEGER Bernard- Mme ANDRIEUX Gaële- M. DEPIS Alain – Mme HIVERT Martine – M. VILAIN Johnny - M. PONS Frank – Mme RONDREUX Monique-M. BASTIER Dominique -M.MARTIN Jean-Bernard-M. MARTIN Patrice- Mme DESCHAMPS Nathalie - M. FELIS Nicolas - Mme GUILLON-COTTARD Céline - Mme DEPIS Séverine -M. BUGEAUD Alain –Mme BOISSEL Claudine - M. QUEILLE Michel- Mme LAGORCE Joëlle - Mme REBIERE Corine - Mme SIMON Paulette

**Votes par procuration :**

Mme ROUSSEAUX Catherine donne procuration à M. DEPIS Alain  
Mme BOISGIBAUT Viviane donne procuration à Mme HIVERT Martine  
Mme DAVID Emilie donne procuration à Mme ANDRIEUX Gaële  
M. FABRY Laurent donne procuration à M. VILAIN Johnny  
M. TEILLET Daniel donne procuration à Mme MARTY Elisabeth  
M. BENOIST Daniel donne procuration à Mme LAGORCE Joëlle

**Absents excusés :**

M. David DE SOUSA – M. Louis Marie LAFORET

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

M. Patrice MARTIN est nommé secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente  
Séance du 16 décembre 2017**

Madame le Maire liste les demandes de modifications du groupe de l'opposition :

Page 1 : qu'il soit rajouté à la suite de : le procès-verbal est adopté à l'unanimité « avec la prise en compte des demandes du groupe de l'opposition », cela est déjà inscrit puisque la phrase d'introduction est : « Madame le Maire rappelle les demandes de modifications sollicitées par le groupe de l'opposition »

Page 7 - 4<sup>ème</sup> paragraphe - intervention de M. BENOIST : il est rajouté : « de la présence » ; et « de l'opposition » ; ensuite il est demandé que soit rajouté à la fin de ce paragraphe : « sans en informer préalablement le conseil municipal ». Cela est déjà noté plus haut dans la

phrase : « le groupe de l'opposition a toutefois été surpris d'avoir découvert cette question dans Sud Ouest sans en avoir parlé préalablement en conseil »

Page 12 - 5<sup>ème</sup> paragraphe - intervention de M. BENOIST : « je n'ai pas dit » à la place de « je ne souhaitais pas dire » et « restent » à la place de « soient »

De plus, Madame le Maire ajoute la proposition de modification suivante afin qu'il n'y ait pas de confusion avec le SDE :

Page 16 – 9<sup>ème</sup> paragraphe : Dans l'intervention au sujet du syndicat des transports scolaires et du SDE, il nous semble plus clair de rajouter : « M. Nicolas FELIS est également membre du syndicat des transports scolaires », car on passe du syndicat des transports scolaires au SDE, on pouvait penser que M. Nicolas FELIS était au sein du SDE.

Le quorum étant atteint, le procès-verbal est voté à l'unanimité.

## I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

### 1.1 – Dépôt de dossiers au titre de la DETR 2018 :

Présentation des dossiers par Martine HIVERT

#### 1.1.1 – Réhabilitation et aménagement d'un ancien local commercial en maison pluridisciplinaire de santé et/ou centre de soins :

La commune s'est portée acquéreuse d'une partie d'un ancien supermarché situé en centre-ville, à proximité immédiate de la mairie. L'autre partie du bâtiment est occupée par le laboratoire d'analyses médicales. La centralité stratégique du lieu offre de surcroît de nombreuses places de stationnement.

De plus, le quartier est actuellement en cours de réhabilitation avec notamment l'aménagement de la grande place derrière la mairie et la destruction de différents bâtiments (garages et ancienne salle de musculation) permettront des places de parking supplémentaires et des espaces verts afin d'assurer la cohabitation piétons voitures en toute sécurité.

Une étude a été conduite par l'Agence Technique Départementale aboutissant à un coût Hors Taxes de l'opération de 1.103.264 € HT.

La DETR peut accompagner le volet investissement des maisons de santé pluridisciplinaire avec un taux d'intervention pouvant aller jusqu'à 40%.

Le plan de financement HT est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	962.500,00 €	DETR	441.305,60 €
Ingénierie	115.501,00 €	Emprunt	300.000,00 €
SPS et contrôle technique	24.063,00 €		
Frais annexes	1.200,00 €		
<b>Total de l'opération</b>	<b>1.103.264,00 €</b>	<b>Autofinancement HT</b>	<b>361.958,40 €</b>

Michel QUEILLE souligne : « Le projet a évolué de maison de santé, en et/ou centre de soins. »

Madame le Maire confirme.

Michel QUEILLE demande : « Vous pouvez nous en dire plus ? »

Madame le Maire : « On s'interroge avec l'Agence Régionale de Santé sur la mise en route d'un centre de soins. On va essayer d'avancer les deux dossiers en même temps, d'un côté la maison de santé ou un centre de soins. Sachant que les centres de soins sont très à la mode mais les médecins n'y sont pas tellement favorables. En effet le salariat ne leur convient pas trop. On en a parlé l'autre jour au Département, vous l'avez évoqué aussi en conseil communautaire. Pour être sûr d'avancer, on partirait sur ce projet également. Je rencontre l'Agence Régionale de Santé demain pour avoir des précisions sur le centre de soins. »

Michel QUEILLE demande : « L'Agence Régionale de Santé est rentrée dans le projet ? »

Madame le Maire précise : « Je les rencontre demain. Cela ne veut pas dire qu'ils vont financer. Mais on ne fait pas la maison de santé pour le financement. La priorité ce n'est pas le financement. »

Michel QUEILLE relève : « ça aide le financement. »

Madame le Maire confirme : « Mais ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de financement que le projet va s'arrêter. »

Michel QUEILLE demande : « Par rapport au coût, il y a un an vous aviez parlé de 800 000 € là on est à 1.100.000 €. »

Madame le Maire répond : « on s'est basé sur l'étude qu'on vous avait déjà montrée de l'Agence Technique Départementale. On souhaite que ça reste dans la fourchette qu'on avait annoncée. »

Michel QUEILLE précise : « des 800.000 € ? »

Madame le Maire confirme.

Michel QUEILLE dit : « Vous nous aviez dit que l'aménagement se ferait en concertation avec des professionnels. »

Madame le Maire confirme : « Il a été lancé un appel à candidatures. La commission d'appel d'offres va se réunir pour ouvrir les enveloppes. Ensuite le travail se fera forcément avec les professionnels de santé. »

Michel QUEILLE demande : « Pour la DETR vous êtes parti sur le maximum 40%, si vous ne l'obtenez pas ce sera quoi, de l'autofinancement, de la compensation ? »

Madame le Maire répond : « Ce sera de l'autofinancement et il sera souscrit un petit emprunt ce qui avait déjà été annoncé l'année dernière. J'espérais voir M. Simplicien avant ce conseil, mais il n'a pas pu me recevoir. »

Joëlle LAGORCE demande : « Il n'y a pas possibilité de demander des subventions auprès du Département, de la Région ? »

Madame le Maire répond : « Pour l'instant, ce n'est pas d'actualité. »

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstentions : 7**

**Pour : 20**

### **1.1.2 – Aménagement du site de Gimel - création d'un village associatif**

Le site de Gimel regroupe plusieurs équipements dont une école primaire, un centre de loisirs, la piscine, deux terrains de football, un city stade, un terrain de pétanque et des club-houses de plusieurs associations. Le collège, l'ADHP (Association Départementale des personnes handicapées physiques et polyhandicapées) sont aussi situés dans ce secteur.

Il est prévu une construction d'un village associatif permettant la mise à disposition de salles à diverses associations qui sont actuellement au centre de loisirs.

Un cheminement piétonnier sera créé afin de relier tous les équipements et bâtiments de ce site et le centre-ville, entièrement par liaison douce.

Ces dépenses sont éligibles au titre de la DETR avec un taux de subvention compris entre 20% et 40%.

Le plan de financement HT est le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
Travaux bâtiments	115.485 €	Conseil Départemental		32.448 €
Liaison douce	21.900 €	Europe (LEADER)		25.000 €
Ingénierie voirie	4.902 €	DETR (40%)		65.418 €
Ingénierie bâtiments	20.758 €			
Frais annexes	500 €			
<b>Coût Hors Taxes</b>	<b>163.545€</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>HT</b>	<b>40.679 €</b>

Michel QUEILLE signale que les chiffres ont été modifiés par rapport à ceux annoncés.

Martine HIVERT confirme.

Une consultation a été lancée, une commission pour l'ouverture des plis s'est réunie jeudi 18 janvier 2018. Le plan de financement pourra être ajusté en fonction des devis présentés lors de cette commission.

Michel QUEILLE demande si la DETR n'avait pas déjà été demandée ?

Madame le Maire précise que le dossier n'avait pas été retenu, aussi le secrétaire général a demandé que le dossier soit présenté à nouveau.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 27**

### 1.1.3 – Aménagement du site de Gimel - complexe sportif :

M. Louis Marie LAFORET arrive à 19h15.

Une délibération a été votée lors du conseil municipal du 19 novembre 2016 pour solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre de la construction et de l'agencement des vestiaires de football du complexe de Gimel.

Il est rappelé que ceux-ci ne peuvent être homologués et ne permettent pas actuellement un classement fédéral.

Ce dossier rentre dans les opérations éligibles à la DETR dans le cadre des équipements locaux destinés à l'animation sportive. Le financement de cette catégorie d'investissement est compris entre 20% et 40%.

Le plan de financement HT est le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
Travaux	301.100 €	Conseil Départemental :		
Frais d'ingénierie	42.154 €	Contrat de ville	10.000 €	
		Aides contractuelles(25%)	86.063,00 €	
Frais annexes	1.000 €	DETR (40%)	137.700 €	
		FFF	40.000 €	
<b>Coût Hors Taxes</b>	<b>344.254 €</b>	<b>Autofinancement HT</b>	<b>70.491,00 €</b>	<b>€</b>

Michel QUEILLE demande si les aides contractuelles viennent du Département et si le contrat de ville existe toujours ?

Madame le Maire explique : « Tout ce que devait le conseil départemental a été refondu avec les nouveaux contrats. Ce ne sont pas des aides supplémentaires. »

Michel QUEILLE demande où en est le projet des vestiaires ?

Frank PONS répond : « il y a eu une étude de faite. L'architecte a fait une 2<sup>ème</sup> proposition sur les plans. Il manque pas mal de renseignements sur les matériaux utilisés, aussi il lui a été demandé d'apporter des précisions. L'architecte va présenter une nouvelle offre plus détaillée que l'on doit recevoir sous peu sous le signe de l'urgence. »

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 28**

### 1.2 Demande de financement LEADER :

#### 1.2.1 – Village associatif :

Comme énoncé ci-dessus, un dossier de demande de subvention auprès de l'Europe est en cours pour la construction d'un village associatif.

Une délibération doit être jointe à celui-ci pour approuver le plan de financement et autoriser madame le Maire à solliciter l'octroi de la subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur de 25.000 €.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 28**

### **1.2.2 – Mise en conformité du système de désenfumage du centre culturel :**

Comme validé lors des conseils municipaux des 20 octobre et 16 décembre 2017, l'installation de désenfumage du centre culturel va être remise aux normes.

Deux lots sont concernés :

- Lot 1 – Plâtrerie/désenfumage : 58.712,93 € HT
- Lot 2 – SSI : 46.059 ,33 € HT

Ces travaux peuvent être éligibles aux fonds européens dans le cadre du LEADER, le conseil municipal doit donc autoriser Madame le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 28**

Michel QUEILLE demande si on récupère la TVA sur ces travaux ?

Madame le Maire confirme.

### **1.3 – Demande de financement auprès du Conseil Départemental – Mise en conformité du système de désenfumage du centre culturel**

Le dossier énoncé ci-dessus peut aussi faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 25%.

Le Conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à déposer un dossier correspondant.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 28**

### **1.4 - Avance sur budget primitif 2018 – Subvention Tennis Astérien Grignolais**

L'association « Tennis Astérien Grignolais » doit bénéficier d'une avance sur sa subvention au titre du budget primitif 2018.

En effet un emprunt a été contracté par l'association pour financer le court couvert. Une subvention égale au montant de l'annuité doit être versée par la municipalité avant le vote du budget primitif. En 2018, l'annuité est d'un montant de 13.687,79 €.

C'est la dernière annuité.

Michel QUEILLE demande : « c'est un détail, mais le nom est toujours « Tennis Astérien Grignolais » car j'ai vu un compte rendu d'assemblée générale, qui parlait du changement d'appellation de l'association ? »

Madame le maire précise que cela n'a pas encore été validé par les services de la Préfecture.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 28**

## II - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

### 2.1 - Convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail :

Les collectivités ont l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive. Il est donc proposé de renouveler l'abonnement au pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 24.

La cotisation est maintenue à 0,35 % de la masse salariale. La convention est valable 3 ans.  
**(Annexe n° 1 ci-jointe)**

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 28**

## III- QUESTIONS DIVERSES A LA DEMANDE DU GROUPE DE L'OPPOSITION

### - 1 : Bâtiments communaux :

- Où en est le projet de démolition de l'immeuble 2 rue du commandant Boisseuilh, ex maison de la félibrée ?

Madame le Maire rappelle : « C'est un projet d'ensemble de réhabilitation du quartier du bas de l'église. Avant de commencer à détruire, on va s'organiser pour avoir une réflexion globale. On va surtout finir les projets qui sont en cours et parer aux surprises comme par exemple le SSI du centre culturel qui s'élève à 110 000 €. On avance prudemment. »

Michel QUEILLE précise : « Vous vous étiez engagée sur une démolition à 2 ans. »

Madame le Maire répond : « Je me suis engagée sur une réhabilitation de quartier. Soyons prudents comme nous le sommes depuis le début de mandat. Nous avançons pas à pas et les surprises font que quelquefois on ne peut pas avancer aussi vite que l'on veut. »

- Qu'avez-vous décidé pour l'ancien collège ?

Madame le Maire précise : « C'est la même chose que la question précédente, on avance pas à pas, on finit déjà le quartier derrière la mairie après on verra. »

Michel QUEILLE demande si il n'y a pas eu d'avancées sur le projet du collège, si aucune piste n'est envisagée ?

Madame le Maire répond : « Il n'y a pas de piste, on joue la prudence on ne part pas dans tous les sens. C'est sûr que si on pouvait. Il y a longtemps que le projet de l'ancien collège attend. Il pourra attendre encore un petit peu. »

**-2 : Quelle suite pensez-vous donner au courrier du CRAC ?** courrier qui dénonce la publication d'informations erronées sur le journal municipal

Madame le Maire répond : « Il sera fait un erratum dans la prochaine Gazette municipale dans le tableau des subventions, mais je n'avais aucune obligation de leur répondre. »

**-3 : Dans l'attente de la concrétisation du projet de satellite de restauration de l'école Mounet Sully.** Quand envisagez-vous le remplacement de plusieurs tables dont l'état est devenu impropre au service des repas des enfants des écoles ?

Gaële ANDRIEUX répond : « Des tables ont été réparées par les services techniques. Quand le nouveau satellite sera construit, tout le mobilier sera changé. J'y ai mangé, je rencontre régulièrement les animateurs qui s'occupent de la cantine ; je n'ai eu aucune remontée sur ces tables, ni même au dernier conseil d'école. »

Michel QUEILLE demande si tout le mobilier sera changé ?

Gaële ANDRIEUX précise que dans le nouveau satellite, il ne sera pas récupéré le mobilier actuel, tout sera changé.

Gaële ANDRIEUX souligne : « Maintenant s'il y a vraiment des remontées, c'est au niveau communautaire, c'est la période des budgets on peut commander quelques tables. Mais on est dans une période transitoire, car il va y avoir du nouveau matériel. »

Michel QUEILLE dit : « Vous avez vu l'état ? ».

Johnny VILAIN demande : « Vous savez pourquoi ! Quand on loue la salle des fêtes, les gens mettent les tables dehors et s'il pleut dans la nuit, elles se gonflent d'eau et après elles s'abîment, c'est pour cela qu'elles sont dans cet état. »

Joëlle LAGORCE précise qu'il n'y a pas eu forcément de remontées, que c'est juste un constat.

Gaële ANDRIEUX rappelle que dans le nouveau satellite, il est prévu de changer tout le mobilier.

Michel QUEILLE dit : « Vous me rassurez. »

Michel QUEILLE demande où en est le projet satellite ?

Gaële ANDRIEUX répond : « L'année dernière il avait été voté 15.000 € de maîtrise d'œuvre, là il faut attendre que la communauté de communes budgétise les travaux. »

Joëlle LAGORCE demande : « C'est prévu ? »

Johnny VILAIN souligne : « La communauté de communes a fait des demandes de subventions. »



Madame le Maire rajoute : « M. QUEILLE, vous pouvez avoir les informations en direct ? »

Michel QUEILLE : « Je pensais que vous les aviez peut-être. »

Gaële ANDRIEUX précise que nous attendons les budgets.

Madame le Maire dit que ce n'est pas d'actualité.

Michel QUEILLE s'étonne : « Ce n'est pas d'actualité, c'est quand même un investissement important. »

Madame le Maire précise : « Il est bien pour 2018. »

Gaële ANDRIEUX confirme que c'est prévu pour 2018. L'année dernière, la communauté avait ralenti mais là il faut vraiment que ce projet aboutisse.

**La séance est achevée à 19h30.**